

Vingt-neuvième Conseil Mondial de la YWCA

17 - 22 novembre, 2019

Johannesburg, Afrique du Sud

Sujet: Les nominations au Comité Exécutif de la YWCA mondiale sont réouvertes pour la région des Caraïbes - DATE LIMITE LE 3 JUIN

Chères Présidentes et Secrétaires Générales des YWCA des Caraïbes,

Le Comité de Nominations de la YWCA mondiale n'a pas reçu suffisamment de candidatures des membres de la YWCA de la région des Caraïbes en réponse à notre appel à candidatures pour l'élection de 2019 des membres du Comité Exécutif mondial. Nous remercions toutes les candidates qui ont postulé jusqu'à présent et les associations membres qui les ont présentées.

Le Comité de Nominations a décidé de **rouvrir l'appel à candidatures pour l'élection de 2019 des membres du Comité Exécutif mondial de la région des Caraïbes**. La date limite de nomination des candidates de la région est le **3 juin 2019**.

En vertu des [Statuts de la YWCA mondiale](#) (article 45), une candidate au Comité Exécutif mondial doit être une femme d'une association membre qui est un membre actif et possède une expérience pertinente au niveau national ou local. Une candidate au conseil mondial doit être approuvée par son association membre et une candidate au comité de nominations ne peut postuler à une élection au Comité Exécutif mondial du Conseil mondial après son élection.

Veillez prendre en compte les exigences constitutionnelles suivantes lorsque vous appuyez des candidatures:

- Chaque région doit avoir au moins une jeune femme (âgée de 30 ans ou moins au moment de l'élection) élue au Comité Exécutif mondial.
- Six régions auront une vice-présidente élue chacune au Comité Exécutif mondial.
- Au moins deux des Vice-Présidentes mondiales doivent être des jeunes femmes, et
- Deux membres au moins du comité de nominations doivent être membres du Comité Exécutif mondial.

Si aucune autre candidature valide n'a été reçue à la date limite du 3 juin, les nominations de la part des participants devront être effectuées au cours du Conseil mondial, conformément à l'article 71 des Statuts. Les articles 73 et 74 déclarent que les membres du Comité Exécutif mondial sont élus par vote au Conseil mondial. Les élections à la réunion du Conseil mondial se dérouleront conformément aux procédures d'élection approuvées par le Conseil mondial.

L'article 69 dispose qu'une association membre qui n'a pas acquitté sa cotisation ne peut désigner une candidate. Cela signifie que la YWCA membre qui présente une candidate doit avoir payé la cotisation conformément à la politique et procédure en matière de cotisation, ou s'il existe un accord signé avec la YWCA mondiale sur le paiement des cotisations. Veuillez lire et compléter les formulaires attentivement et signer en conséquence.

Le Comité de nominations affirme que ce processus de sélection et d'élection des dirigeants du mouvement est un élément important de la création d'un leadership. Votre participation à la candidature, à l'offre de candidature ou au partage d'informations est un élément essentiel du renforcement de notre mouvement. Le Conseil mondial élira les dirigeants et votre participation constituera la base solide pour le développement de notre mouvement pour l'avenir.

Les formulaires de candidature peuvent être trouvés ici:
<https://www.worldywca.org/nominations-package-world-council-all-languages/>

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter le comité de nominations nominations2019@worldywca.org. Nous attendons avec impatience de vos nouvelles et serons heureux de recevoir vos suggestions ou questions.

Cordialement,

Au nom du comité de nominations
Roslyn Dundas
Présidente

17 novembre, 2019